

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CCAS
DU 25 FEVRIER 2025**

N° 01

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 18h30 le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de : Mme COHEN Anne-Lise, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents : ANTONUCCI Danièle, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, HASSAKOU Amina, RODRIGO Céline et SABATIER Magalie.

Était excusé : ALENÇON Alain, ALMANSA Marie-France, PANDOLFINO Christine.

Secrétaire de séance : CROIZARD Gilles.

<i>Liste des délibérations</i>		<i>Décision</i>
N° 25.02.25-D01	Aide aux familles en difficulté	Unanimité
N° 25.02.25-D02	Tarif ANCV 2025 et choix du transport	Unanimité

Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2024

Madame la Vice-Présidente demande à l'Assemblée si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité. Madame la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour.

Madame CROIZARD Gilles a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Aide des familles en difficulté

Madame la Vice-Présidente présente les demandes d'aide financière présentées ce jour par le CCAS. Entendu l'exposé fait et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le CCAS décide d'octroyer une aide au dossier suivant :

- Décident de refuser la demande présentée par la MDS d'Aucamville concernant le dossier **2024-13** pour une aide à la caution d'un montant de 418.19€, **mais d'accorder 500€ d'aide au motif de la dette locative.**
- Décident d'ajourner pour manque d'information la demande présentée par la MDS d'Aucamville concernant le dossier **2024-14** pour une aide à la facture électricité d'un montant de 300€.
- Décident d'ajourner pour manque d'information la demande présentée par la MDS d'Aucamville concernant le dossier **2024-15** pour une aide à la facture électricité d'un montant de 300€.
- Décident d'accorder la demande présentée par la MDS d'Aucamville concernant le dossier **2025-01** pour une aide à une dette locative d'un montant de 300€.

2. Tarif ANCV 2025 et choix du transport

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le projet de séjour proposé aux personnes retraitées de plus de 60 ans et aux personnes de 55 ans en situation de handicap de la commune.

Il se déroulera du 14 juin au 21 juin 2025 à Moliets-et-Maa dans les Landes, en partenariat avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV), avec pour prestataire VVF.

Elle informe son conseil d'administration des différents tarifs du séjour et du transport :

- Prix du séjour par personne plein tarif : 544,27 €
- Prix du séjour par personne déduction faite de la subvention ANCV : 342, 27 €

En effet, l'ANCV a informé la collectivité d'une nouvelle organisation pour l'attribution des subventions. Une aide de 202 €/pers sera attribuée aux personnes éligibles.

Il est indiqué que le supplément de prix pour le choix de la chambre individuelle est de 91 €.

Madame la Vice-Présidente indique que la taxe de séjour ainsi que l'assurance annulation seront prises en charge par le CCAS, uniquement pour les personnes domiciliées sur la commune.

Elle informe que les personnes extérieures à la commune auront à acquitter en plus des tarifs indiqués ci-dessus :

- La taxe de séjour à hauteur de 0,67 cts x 7 jours soit 4,69 € par personne.
- L'assurance annulation soit 20 € par personne.

○ Concernant le transport, après étude du devis reçus, et sous conditions de l'acceptation du financement accordé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, le CCAS propose de prendre en charge le transport aller/retour (Lespinasse <=> Landes, et trajets sur place pour les excursions, compris), et propose de retenir le transporteur VNI pour un montant de 5 992 €.

Liste d'émargement des membres du CCAS
Ayant participé au vote des délibérations du 25 février 2025

NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	POUVOIR	EMARGEMENT
ALENÇON Alain		X		
ALMANSA Marie-France		X		
ANTONUCCI Danièle	X			
COHEN Anne Lise	X			
CROIZARD Gilles	X			
HASSAKOU Amina	X			
PANDOLFINO Christine		X		
RODRIGO Céline	X			
SABATIER Magalie	X			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.

Le secrétaire de séance



CROIZARD Gilles

Madame la Vice-Présidente du CCAS,



COHEN Anne-Lise

